

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Date de convocation : 6 Février 2017

Le treize février deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM BLECHET FILLEY TORCHEUX FRUGERE FAVEROT MARY CLEMENT NOURTIER MORIN LAGRUE DURQUETY

Absents : Thierry AVELINE

Absents excusés : Emmanuelle PIGEON donne pouvoir à Philippe BARAZZUTTI
Bernard LEBLANC donne pouvoir à Guillaume MORIN

Secrétaire : Nelly LAGRUE

ENTRETIEN AVEC L'ÉQUIPE MÉDICALE

Reporté à une date ultérieure.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 21 juillet 2014, le conseil municipal de Bailleau-l'Evêque a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Monsieur le Maire expose qu'en fonction des dernières dispositions législatives, les communes sont tenues de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme

À ce jour, après que le conseil municipal ait débattu les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) en date du 9 février 2015 nous vous proposons d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme développant les objectifs suivants :

1. Maîtriser le développement pour une gestion équilibrée et durable du territoire,
2. Renforcer la centralité à partir de la mixité urbaine fonctionnelle,
3. Concourir à l'attractivité locale,
4. Maintenir les espaces paysagers d'intérêt et inscrire le territoire dans la définition des trames verte et bleue,
5. Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme comporte :

- 1) Le rapport de présentation contenant les documents suivants :
 - Le diagnostic dans les domaines de la géographie, du paysage, de la démographie, de l'économie, de l'habitat, des équipements et des services,
 - L'analyse de l'état initial de l'environnement,
 - L'explication des choix réglementaires retenus pour établir le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable),
 - Les motifs des limitations apportées par la réglementation à l'utilisation des sols,

- L'évaluation des incidences des orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sur l'environnement.
- 2) Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune (P.A.D.D.),
- 3) Les orientations d'aménagement retenues (O.A.P.),
- 4) Le règlement d'urbanisme et les annexes au règlement comprenant le plan de zonage et l'ensemble des servitudes communales (emplacements réservés, espaces boisés classés).
- 5) Les annexes incluant les servitudes d'utilité publique, les schémas des réseaux, ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le projet de plan local d'urbanisme de Bailleau-l'Evêque,
- précise que le plan local d'urbanisme sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées avant de faire l'objet d'une enquête publique,

La présente délibération sera :

- affichée pendant un mois,
- transmise aux personnes publiques suivantes :
 - Monsieur le Préfet d'Eure et Loir,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
 - Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé
 - Madame le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
 - Madame le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
 - Monsieur le Directeur de l'Inspection Académique,
 - Monsieur le Directeur du Service Régional de l'Archéologie,
 - Monsieur le Directeur de la SNCF,
 - Monsieur le Directeur de RFF,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole,
 - Messieurs et Mesdames les maires des communes voisines.

Votants pour : 12

Votants contre : 2 Catherine DUQUERTY - Emmanuelle FILLEY

BILAN DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 21 juillet 2014, le conseil municipal de Bailleau-l'Evêque a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Le conseil municipal a en même temps décidé de soumettre les études du PLU à la concertation de la population et des autres personnes concernées.

À ce jour, après que le conseil municipal ait débattu les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) en date du 9 février 2015, nous vous proposons de prendre connaissance et d'approuver le bilan de la concertation mené durant toutes ces études.

Dès le début et pendant toute la durée des études nécessaires à la révision du PLU, il est revenu à la commune d'engager une concertation publique avec les habitants et les autres personnes concernées jusqu'à son arrêt définitif par le conseil municipal selon les modalités définies ci-dessous :

- L'affichage des délibérations en mairie,
- La parution d'un communiqué de presse dès l'engagement de la procédure,
- L'information des habitants par la mise à disposition d'un registre en mairie, d'articles dans le bulletin municipal et la tenue de réunions publiques.

Les études de diagnostic, l'élaboration des scénarios d'aménagement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables puis enfin la traduction réglementaire ont été présentées entre septembre 2014 et décembre 2016, aux membres de la commission urbanisme, aux personnes publiques associées*, aux exploitants agricoles et à la population.

Une vingtaine de réunions ont été ainsi tenues dont une quinzaine avec la commission urbanisme et trois avec les personnes associées le 6 février 2015 pour la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les 6 novembre 2015 et 8 avril 2016 pour la présentation du projet sous sa forme réglementaire.

Une réunion a été organisée avec les exploitants agricoles le 5 mai 2015 en présence d'un représentant de la chambre d'agriculture.

Enfin, deux réunions publiques ont été organisées les 6 mars 2015 et le 30 novembre 2015.

En ce sens, toutes les observations faites auprès des membres de la municipalité ont été analysées, débattues en commission d'urbanisme puis considérées lorsqu'elles s'inscrivaient dans l'intérêt général du développement de la commune.

Certaines propositions ont ainsi été introduites dans le projet du PLU qui est arrêté avant d'être soumis à l'avis des personnes publiques associées et faire l'objet d'une enquête publique.

Au regard des objectifs déclinés par la municipalité dans le cadre du projet de ce plan local d'urbanisme qui sont de maîtriser le développement du territoire, d'assurer la mixité des usages et des populations, de garantir la qualité du cadre de vie et de modérer la consommation de l'espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le bilan de la concertation réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Bailleau-l'Evêque.

** les personnes associées regroupent les services de l'Etat, du Conseil Départemental, du conseil Régional, les représentants des chambres consulaires, les représentants des établissements publics, ...*

CESSION DE TERRAIN RUE DES TOURELLES

Les surfaces du Domaine Public qui seront vendus aux terrains à bâtir représentent une superficie de 345 m² (144 m² pour le lot A, 150 m² pour le lot B et 51 m² pour le lot C) La commune cédera également une surface de 40 m² (partie de la parcelle F n° 527) au domaine public.

Votants pour : 14

AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE BAILLEAU-L'EVEQUE PAR EXTENSION MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES COMMUNES MODIFICATION DES VOIRIES COMMUNALES

La CCAF de DANGERS-VERIGNY propose à la commune de Bailleau-L'Evêque les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales.

Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, les conseils municipaux concernés devant donner leur avis.

Après délibération, le conseil municipal adopte ces modifications concernant les voiries communales, et les limites territoriales.

Votants pour : 14

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2017

Reporté à une date ultérieure.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE SUR UNE ANNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Décide la demande de financement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France sur les conditions proposées :
- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Taux fixe : néant
- ✓ Taux variable : EONIA + 1% soit à ce jour 0.649%
- ✓ Mode de calcul : Chaque tirage se verra appliquer la moyenne mobile de l'EONIA de la période. Les intérêts seront décomptés en fonction du nombre de jours exacts courus entre la date d'utilisation des fonds et celle du remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours.
- ✓ Montant minimum des tirages : 10 000 €
- ✓ Frais de tirage : offert
- ✓ Commission d'engagement : 100 €
- ✓ Préavis tirage : par fax au 02 54 58 36 09 avant 15 heures la veille du jour de l'émission du virement (jours ouvrés)
- ✓ Tirage : par virement
- ✓ Dates de valeur : J pour la mise à disposition et les remboursements (à la Caisse Régionale)
- ✓ Facturation des intérêts : à l'échéance ou immédiate en cas de remboursement

Règlement des intérêts : Maxi 8 jours après réception de la facture

Votants pour : 14

DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX A SENARMONT : DISSIMULATION RÉSEAU ORANGE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES TOURNAILLES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir sur une période de 3 ans les travaux suivants :

- 20422 Dissimulation Réseau Orange pour un montant de 3 597.36 € en 2016
- 2041582 Travaux éclairage public pour un montant de 2 515.02 € en 2015

Votants pour : 14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE « DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL »

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'un montant de 102 626,70 € auprès de l'état dans le cadre « du soutien à l'investissement public local – développement

d'infrastructure en faveur de la mobilité » pour l'aménagement de la Rue Basse pour un montant de travaux HT de 432 626.70 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE « DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL »

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'un montant HT de 17 002,64 € auprès de l'état dans le cadre « du soutien à l'investissement public local – Rénovation thermique » pour la toiture des vestiaires douches communales pour un montant de travaux HT de 21 253.30 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE BASSE

Le Conseil Municipal approuve le 13 Février 2017, le projet pour l'aménagement de la Rue Basse d'un montant HT de 432 626.70 €. Il sollicite à cet effet, une subvention d'un montant HT de 30 000 € au titre du Fonds Départemental d'investissement 2017 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

✓ Total HT	432 626.70 €
✓ Subvention FDI	30 000.00 €
✓ Fond de concours Chartres Métropole	50 000.00 €
✓ Soutien à l'investissement public local Etat	102 626.70 €
✓ Autofinancement	336 525.34 €
✓ Total TTC	519 152.04 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.
Date de début des travaux : Second semestre 2017

Votants pour : 14

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE PLATEAUX TRAVERSANT

Le Conseil Municipal approuve le 13 Février 2017, le projet pour l'aménagement de plateaux traversant d'un montant HT de 99 325 €. Il sollicite à cet effet, une subvention d'un montant de 29 797,50 € au titre du Fonds Départemental d'investissement 2017 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

✓ Total HT	99 325.00 €
✓ Subvention FDI	29 797.50 €
✓ Fond de concours Chartres Métropole	14 898.75 €
✓ Autofinancement	74 493.75 €
✓ Total TTC	119 190.00 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.
Date de début des travaux : Second semestre 2017

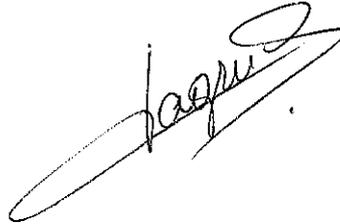
Votants pour : 14

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- Monsieur et Madame BARRIERE
pour un montant de 388.000,00 euros

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

La secrétaire,
Nelly LAGRUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nelly Lagrue', is written over a large, light-colored oval shape. The signature is slanted and includes a small dot at the end.